



Volailles de qualité et festives du Gers

Le 9 novembre 2009, le gouvernement a lancé la deuxième génération des Pôles d'Excellence Rurale (PER).

Ces PER qui bénéficient d'un accompagnement financier ont pour vocation de faire émerger et de soutenir des projets générateurs d'activité économique, d'emplois directs et indirects, de valeur ajoutée et de développement local dans les territoires ruraux.

La réussite et l'expérience acquise grâce au PER Palmipôle du GERS (filiale palmipède gras) sur la première génération a permis d'être très réactifs et de proposer un projet sur les filières des volailles de qualité et festives du Gers (volailles maigres et grasses) qui participera au développement de l'excellence rurale dans notre département.

Ce projet consiste à développer l'approvisionnement des circuits de consommation de proximité

avec la production locale.

Le dossier de candidature a été déposé le 20 février dernier. Si le dossier est labellisé en PER en juin cela donnerait un accompagnement financier spécifique de l'Etat. Il contient 39 projets dans les exploitations agricoles et 10 projets dans les entreprises pour une valeur globale d'investissement de 5,65 millions d'euros.

D'ici là il est possible d'intégrer au dossier de nouveaux projets d'investissement des opérateurs des filières de volailles maigres et grasses. Il s'agit d'investissements prévus entre début 2011 et la fin de l'année 2014. Les porteurs de projets qui ne se sont pas encore fait connaître doivent contacter le pôle aviculture de la Chambre d'Agriculture du Gers (05.62.61.77.40) pour se procurer un formulaire de description du projet.